



Communauté de communes Portes de la Creuse en Marche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° : 2023-057

EN DATE DU : 25 SEPTEMBRE 2023

OBJET : EAU/APPEL A PROJET POUR LA SOBRIÉTÉ DES USAGES*ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N°2023-029 DU 05 JUIN 2023*

ANNEXE LIÉE : N° 1/ ACCORD DE PROGRAMMATION DE RÉSILIENCE AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

L'an deux mille vingt trois, le vingt-cinq septembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Saint-Dizier-les-domaines, selon convocation le 15/09/2023, sous la présidence de Guy MARSALEIX, Président.

Mme BOURSAUD Armelle a été désignée **Secrétaire de séance**.

ÉTAIENT PRÉSENTS (23) : Mesdames et Messieurs

APPERE Roger, AUROUSSEAU Jean-Claude, AUSSANAIRE Béatrice, AUSSOURD Jacques, BOUCHET Jean-François, BOURSAUD Armelle, DARVENNE Céline, CHAVANT Philippe, DAUDON Moïse, DUQUEROIX Sylvain, GENEVOIS Jean-François, GUETAT Philippe, HUMBERT Isabelle, LABESSE Michel, LALANDE Martine, LAMONTAGNE Marc, MARSALEIX Guy, MOREAU Adrien, MOULIN Éveline, PILAT Hélène, POIRIER Michel, POLLI Martine, THEVENET Didier.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR(4) : Mesdames et Messieurs

CARCAT Camille donne pouvoir à MARSALEIX Guy

GUYOT Pierre donne pouvoir à LABESSE Michel

LANGLOIS Roger donne pouvoir à DAUDON Moïse

ROUSSILAT Florence donne pouvoir à AUROUSSEAU Jean-Claude

| Membres | Présents | Votants | Exprimés | Pour | Contre |
|---------|----------|---------|----------|------|--------|
| 27 | 23 | 26 | 26 | 26 | 0 |

*Membre du Conseil d'administration du CPIE des Pays Creusois , M. DUQUEROIX sylvain ne prend pas part au vote.

■□■□

Vu la décision de bureau n° 2023-0014bis du 11 avril 2023 autorisant la CCPCM à participer au projet d'Accord de Programmation de Résilience de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ;

Vu la délibération n ° 2023-030 du 05 juin 2023 portant validation définitive de l'accord de Programmation de Résilience de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ;

Vu l'accord de résilience de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne portant sur la sécurisation de l'eau potable et la réduction de sa consommation sur le bassin versant de la Creuse et ses affluents pour la période 2023-2024 ;

Il est proposé de répondre à l'appel à projet pour la sobriété des usages de l'Agence de l'eau. Cet appel à projet fait écho à l'axe n° 2 : volet économie d'eau de l'accord de résilience de l'Agence de l'eau.

Cet appel à projet permettrait de mettre en place une opération collective d'économie d'eau comprenant la sensibilisation des usagers à la rareté de l'eau et à une meilleure utilisation de la ressource. Pour se faire, une phase d'étude est indispensable pour l'Agence de l'eau. Cette étude, menée en interne et portant sur la connaissance de la consommation d'eau potable sur le territoire, et les dépenses liées (ETP, coût de fonctionnement...) sont financées à hauteur de 70 %.

Concrètement, cela se traduira par :

- L'animation et la communication pour la réduction des consommations en eau,
- La sensibilisation et les équipements hydro-économiques ou de récupération d'eau de pluie à destination des particuliers.

Plan de financement :

| DÉPENSES | | Quantité | Prix unitaire HT | TOTAL HT | TOTAL TTC |
|-------------------------------|---------------------------|----------|------------------|---------------------|---------------------|
| ETP sur 2 ans | | | | 40 000,00 € | 40 000,00 € |
| Communication | Prestation CPIE* | | | 16 000,00 € | 16 000,00 € |
| | Impression / distribution | | | 3 080,33 € | 3 696,40 € |
| Équipements hydro-économiques | récupérateur d'eau | 1100 | 199,17 € | 219 087,00 € | 262 900,00 € |
| | kit économiseur d'eau | 1100 | 13,38 € | 14 715,00 € | 17 658,00 € |
| Étude EPTB Vienne | | | | 2 456,67 € | 2 948,00 € |
| Travaux (sur du HT) | | | | 50 000,00 € | 52 750,00 € |
| TOTAL | | | | 345 339,00 € | 395 952,40 € |

* non assujetti à la TVA

| RECETTES | | |
|---------------------------------------------|------|---------------------|
| | | |
| Agence de l'Eau Loire Bretagne (sur du TTC) | 69 % | 273 178,08 € |
| Département (sur du HT) | 6 % | 25 533,90 € |
| | | |
| Autofinancement | 25 % | 97 240,42 € |
| dont rachat par les habitants | | 52 580,00 € |
| TOTAL TTC | | 395 952,40 € |

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire

- **VALIDE** le plan de financement présenté ci-dessus,

- **AUTORISE** le Président à répondre à l'appel à projet pour la sobriété des usages de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne en déposant un dossier pour le compte de la CCPCM,

- **AUTORISE** le Président à demander une aide complémentaire au Département.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
et ont signé les Membres présents

Pour Extrait Conforme
Le Président,

Guy MARSALEIX

La secrétaire de séance
Annelise BOURNAUD



AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-200041556-20230925-DB2023-57-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 28/09/2023